

Arrêté n° 158 / ARS- fixant le nombre théorique de véhicules
de transports sanitaires terrestres dans le département de Mayotte

La Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de la Santé Publique ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2012-1007 du 29 août 2012 relatif à l'agrément nécessaire au transport sanitaire terrestre et à l'autorisation de mise en service de véhicules de transports sanitaire ;

VU le décret n° 2017-1688 du 14 décembre 2017 authentifiant les résultats du recensement de la population 2017 de Mayotte;

VU le décret du 22 août 2018 portant nomination de Madame Martine LADOUCKETTE, directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien ;

VU l'arrêté du 5 octobre 1995 relatif à l'autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

VU la décision n°146/2018/DG/ARS-OI du 19 novembre 2018 portant délégation de signature ;

VU l'avis du Sous-Comité des transports sanitaires réuni le 08 avril 2019 ;

CONSIDERANT la structuration actuelle du parc de véhicules de transports sanitaires privés sur le département et les évolutions à venir concernant la mise en place d'un service de transport sanitaire de garde,

ARRETE

Article 1 Le nombre théorique de véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres à l'exclusion des véhicules exclusivement affectés aux transports sanitaires effectués dans le cadre de l'aide médicale urgente, est fixé à cinquante et un (59) pour le département de Mayotte.

Article 2 Ce chiffre est révisable au moins tous les cinq ans.

Article 3 L'arrêté n°195/ARS OI du 28 juin 2013 fixant le nombre théorique de véhicules de transport sanitaire terrestre dans le département de Mayotte est abrogé.

Article 3 Madame la Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion et de la Préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 16 AVR. 2019

Xavier MOITSERRAT
Directeur Général Adjoint
A R S Mayotte
Agence de Santé de l'Océan Indien